



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma **R**égional d'**A**ménagement, de **D**éveloppement **D**urable et d'**E**galité des **T**erritoires SRADDET

COMITE PARTENARIAL **Stratégie du SRADDET**

12 juillet 2017

Ordre du jour



14h Ouverture - Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire

14h15 Stratégie régionale du SRADDET - Paul MOURIER, Directeur général des services

14h30 Propos du Préfet de Région - Stéphane BOUILLON, Préfet de la région PACA

14h45 Regards croisés sur les lignes directrices du SRADDET

- **14h45 Ligne directrice n°1 « Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional »** - Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale - Commission environnement, mer, forêt
- **15h30 Ligne directrice n°2 « Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau »** - Catherine ROUBEUF, Vice-présidente de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et ports
- **16h15 Ligne directrice n°3 « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants »** - Eliane BARREILLE, Vice-présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

16h45 Le Point de vue du CESER - Marc POUZET, Vice-président du CESER

17h00 Clôture - Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Ouverture

Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Ouverture

Démarche d'élaboration du SRADET et mobilisation partenariale

L'élaboration du SRADET s'accompagne d'une mobilisation multi-acteurs afin de construire une stratégie et des objectifs partagés par tous

ETAPE 1 : RECUEIL DES PROPOSITIONS

- Après des PPA et acteurs de l'aménagement : **Appel à contributions**
- Après de l'Etat : **Analyse du Dire de l'Etat**
- Après des services régionaux : **Travail interne sur des propositions d'objectifs**

ETAPE 2 : CONCERTATION AUTOUR DES OBJECTIFS ET DE LA STRATEGIE

Forum Attractivité et qualité de vie Nice, 8 mars

Forum Maillage régional équilibré, Toulon, 15 mars

Forum Egalité et diversité des territoires, Gap 22 mars

Atelier - Intégration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Digne 25 avril

Atelier – Intégration du Schéma Régional Climat Air Energie – Avignon 9 mai

Consolidation de la stratégie

Séminaire des élus 16 mai



ETAPE 3 :

PRESENTATION STRATEGIE REGIONALE ET OBJECTIFS CONSOLIDES

Comité partenarial du 12 juillet 2017



Stratégie régionale du SRADDET

Paul MOURIER, Directeur général des services

3 enjeux transversaux

Enjeu 1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

3 enjeux transversaux

Enjeu 1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

3 enjeux transversaux

Enjeu 1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

3 éléments de rupture

Rupture 1: Changer le modèle de développement territorial : Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants

Rupture 2. Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles : Pour une région résiliente

Rupture 3. Atténuer les logiques de concurrence territoriale : pour une région solidaire

Stratégie régionale du SRADDET

Rupture 1: Changer le modèle de développement territorial

► Pour une région **ATTRACTIVE** tant pour les entreprises que pour ses habitants

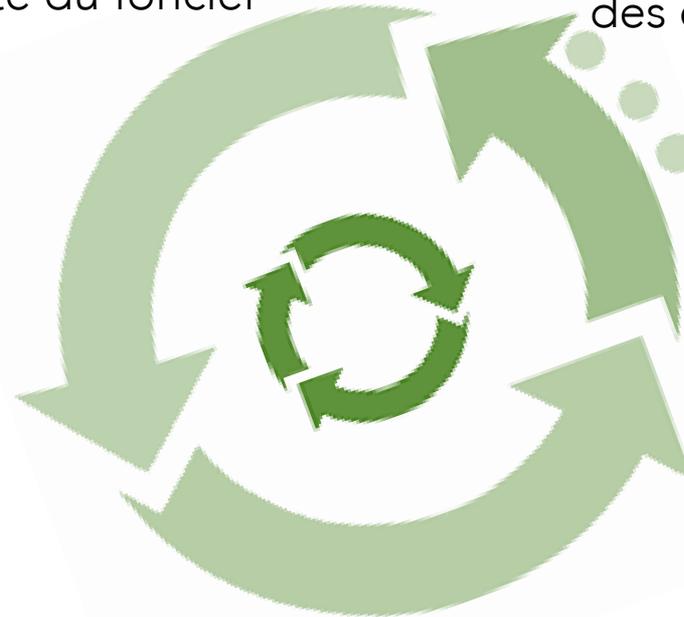
Concurrence et cherté du foncier

Impact sur l'accueil et la compétitivité des entreprises

Difficulté d'accès au logement

Dégradation de la qualité de vie

Eloignement des pôles urbains et des pôles d'emploi = congestion des infrastructures routières et ferroviaires



3 éléments de rupture

Rupture 1: Changer le modèle de développement territorial : Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants

Rupture 2: Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles : Pour une région résiliente

Rupture 3. Atténuer les logiques de concurrence territoriale : pour une région solidaire

Stratégie régionale du SRADDET

Rupture 2: Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles

► Pour une région RESILIENTE



Consommation foncière **2 fois plus rapide** que l'évolution démographique



Fragilisation de la **trame verte et bleue (TVB)**



Baisse des **surfaces agricoles** utilisées



Production de déchets ménagers et assimilés de 716 kg/hab/an, **supérieure à la moyenne nationale**



Baisse de **10% de la ressource en eau** à l'horizon 2050 sur le système Durance-Verdon



Précarité et dépendance énergétique

3 éléments de rupture

Rupture 1: Changer le modèle de développement territorial : Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants

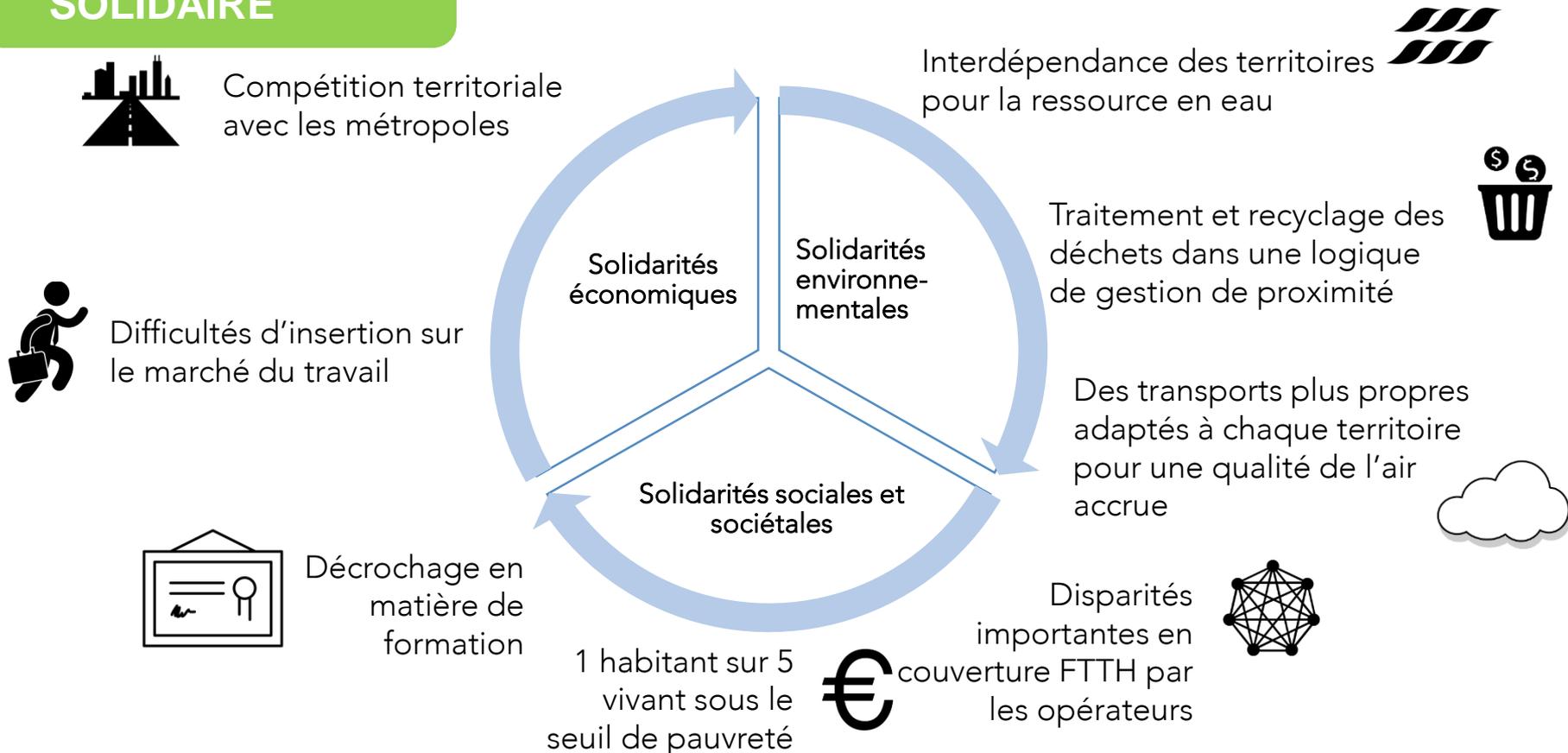
Rupture 2: Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles : Pour une région résiliente

Rupture 3: Atténuer les logiques de concurrence territoriale : pour une région solidaire

Stratégie régionale du SRADDET

Rupture 3 : Atténuer les logiques de concurrence territoriale

► Pour une région SOLIDAIRE



Stratégie régionale du SRADDET

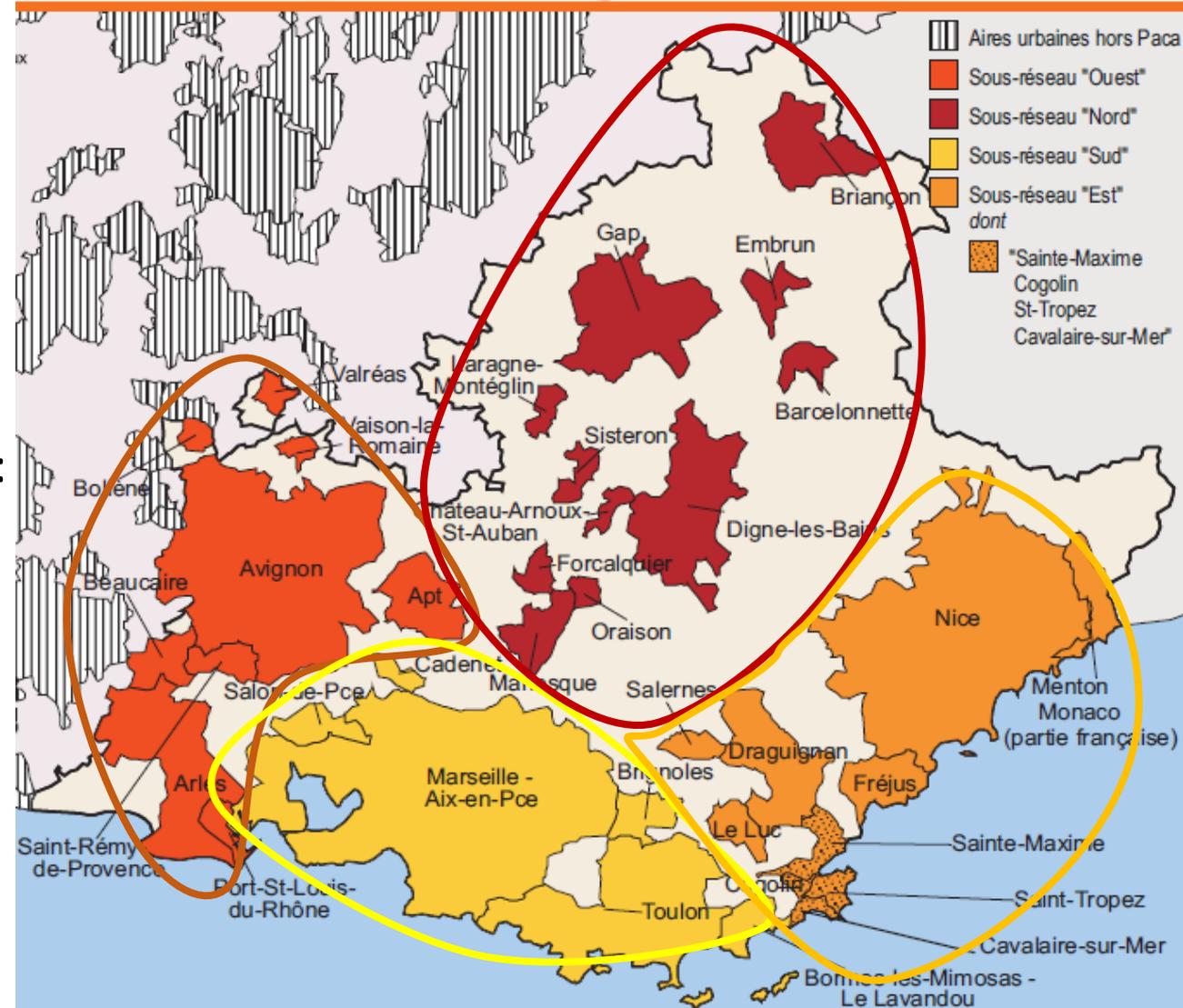
Le parti pris spatial

Le fonctionnement réel du territoire n'est pas calqué sur des limites administratives.

Le territoire pratiqué révèle 4 sous ensembles: **des réseaux d'aires urbaines** – au sein desquelles d'effectuent la grande majorité des déplacements.

- domicile travail
- transferts d'établissements

Déplacements domicile-travail et transferts d'établissements :
4 réseaux d'aires urbaines infrarégionales



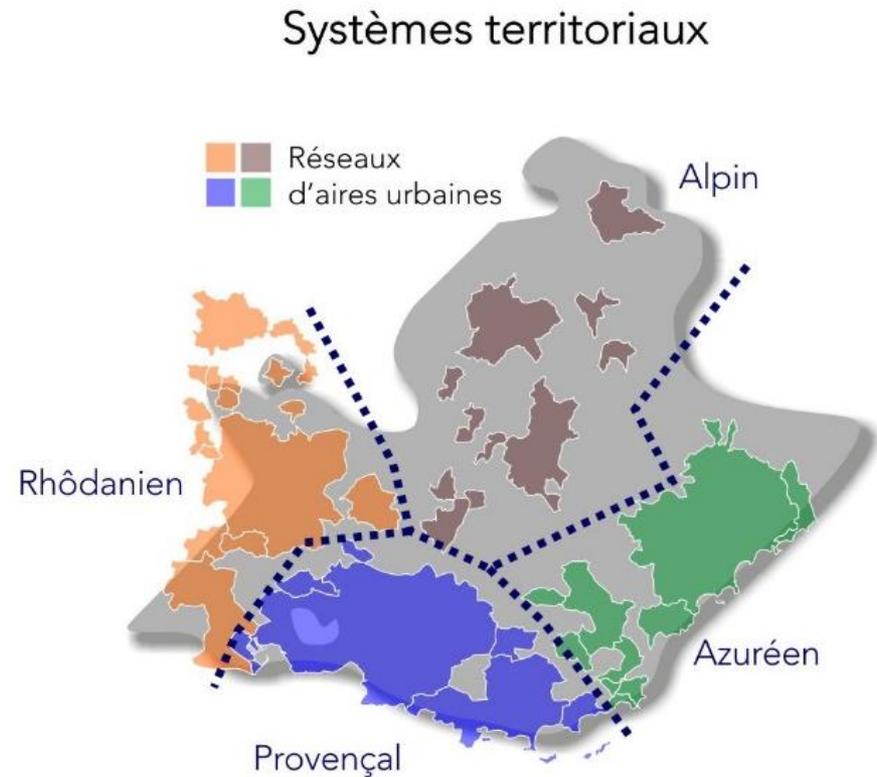
Stratégie régionale du SRADDET

Le parti pris spatial: 4 systèmes infrarégionaux

Pour répondre aux besoins du territoire, le SRADDET s'appuiera, selon les problématiques traitées, sur différentes échelles d'analyses:

- Suprarégionale
- Régionale
- Infrarégionale

Les 4 systèmes permettront de prendre en compte la diversité des territoires et de leurs enjeux, et d'interroger le sens donné à « l'égalité des territoires »



Stratégie régionale du SRADDET

Enjeux transversaux

Enjeu 1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

Éléments de rupture

CHANGER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
► **Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants**

ROMPRE AVEC LES LOGIQUES DE CONSOMMATION EXTENSIVE DES RESSOURCES NATURELLES
► **Pour une région résiliente**

ATTÉNUER LES LOGIQUES DE CONCURRENCE TERRITORIALE
► **Pour une région solidaire**

Lignes directrices

Ligne directrice 1 :
Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Ligne directrice 2 :
Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Ligne directrice 3 :
Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

17

Stratégie régionale du SRADDET



Les lignes directrices

Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

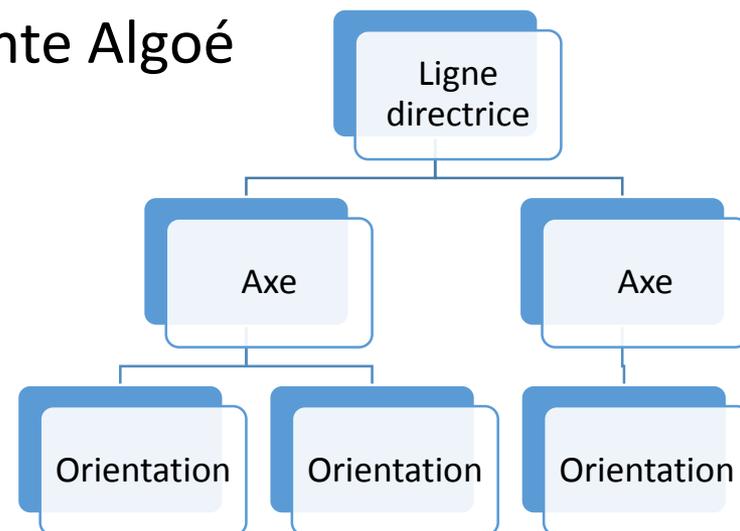
Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Propos du Préfet de région

Stéphane BOUILLON, Préfet de la région PACA

Regards croisés sur les lignes directrices

Bernadette GUYON-BENOITE, Consultante Algoé



Regards croisés sur les lignes directrices



Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale - Commission environnement, mer, forêt

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique: vers une économie de la ressource

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 – Un territoire connecté et plus accessible au niveau national européen et international

Objectif 1 - Conforter les portes d'entrées du territoire régional (réseau autoroutier, gares TGV, aéroports et ports)

Objectif 2 - Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale

Objectif 3 - Structurer la chaîne logistique pour capter plus de valeur tout en favorisant le report modal pour les flux de longue distance

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 2 – Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional

Objectif 1 - Renforcer les grands pôles économiques et touristiques

Objectif 2 - Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique

Objectif 3 - Soutenir le rayonnement du territoire en matière culturelle, universitaire, de recherche et d'innovation (dont ITER et CEA de Cadarache)

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique



Orientation 3 – La dimension européenne de la Région confortée au coeur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

Objectif 1 - Renforcer le partenariat avec les territoires limitrophes (Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes, Monaco, Ligurie, Piémont) pour la consolidation du système ferroviaire

Objectif 2 - Conforter le projet de métropole transfrontalière (NCA) et plus largement les projets de coopérations transfrontaliers alpins (ALCOTRA)

Objectif 3 - Soutenir la stratégie de façade littorale

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 – Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

Objectif 1 - Déployer des modes d'aménagement exemplaires, intelligents, adaptés (dont les OIN, PNR par exemple) en privilégiant un urbanisme économe en besoins de déplacements et non dépendant de la voiture particulière

Objectif 2 - Intégrer les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles dans les projets d'aménagement et d'habitat pour garantir un accès à la ressource pour tous et aider les territoires à s'adapter au changement climatique et aux risques

Objectif 3 - Diminuer la consommation totale d'énergie de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012

Objectif 4 - Améliorer la qualité de l'air (bâtiments, industrie, transports) et contribuer au développement de nouvelles mobilités, de transports propres et, au report modal

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 2 – Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée

Objectif 1 - Préserver les ressources en eau terrestre, souterraines et de surface, les milieux aquatiques et les zones humides, pour garantir le maintien du potentiel de développement de la région

Objectif 2 - Connaître, protéger la biodiversité et ses fonctionnalités écologiques en milieux terrestre aquatique, littoral et marin

Objectif 3 – Assurer le bon état et la qualité des milieux terrestre aquatique, littoral et marin

Objectif 4 - Préserver les identités paysagères naturelles et les potentialités de développement agricole

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 – Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post carbone

Objectif 1 - Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricole et forestier

Objectif 2 - Augmenter la production d'ENR thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié visant le 100% ENR à 2050 et promouvoir une mobilité décarbonnée

Objectif 3 - Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises

Objectif 4 – Faire de la biodiversité un levier de développement et d'aménagement innovant

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 2 – Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire plurielle

Objectif 1 - Donner la priorité à la prévention et à la réduction des déchets

Objectif 2 - Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme

Objectif 3 - Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

L'attractivité résidentielle et la qualité de vie
constituent un fondement majeur du
rayonnement régional

Les valeurs
pour l'action

Une transition de l'économie vers un
modèle plus durable

L'habitant de la région, l'humain au cœur
de l'urbain

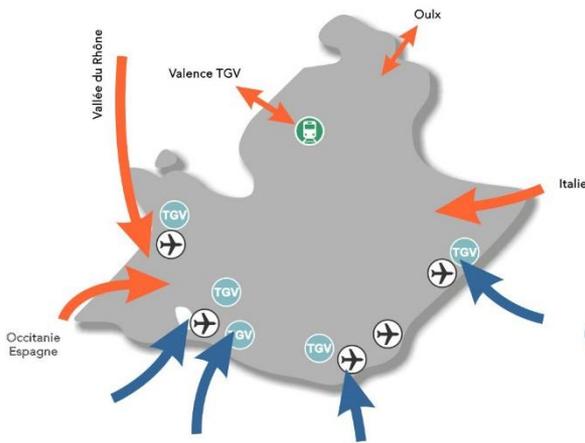
LD1 : RENFORCER ET PÉRÉNNISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL



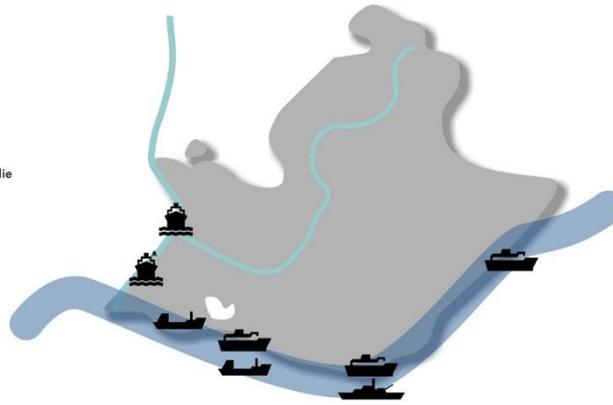
Provence-Alpes-Côte d'Azur



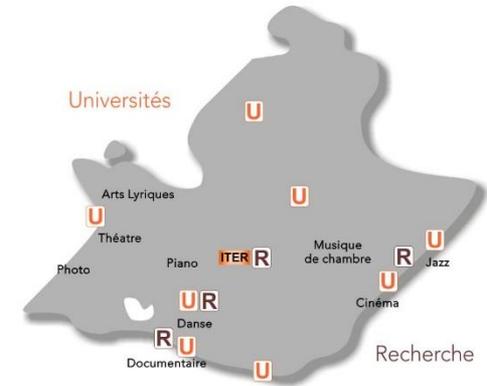
Conforter les portes d'entrées



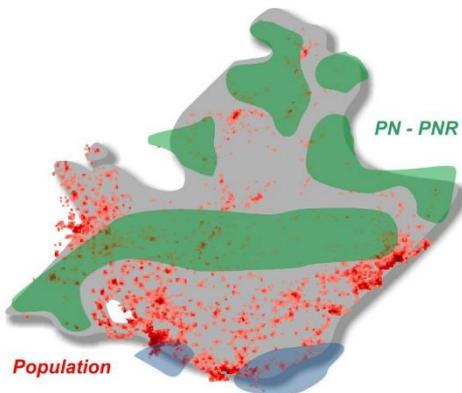
Définir/déployer la stratégie portuaire et fluviale
Soutenir la stratégie de façade littorale



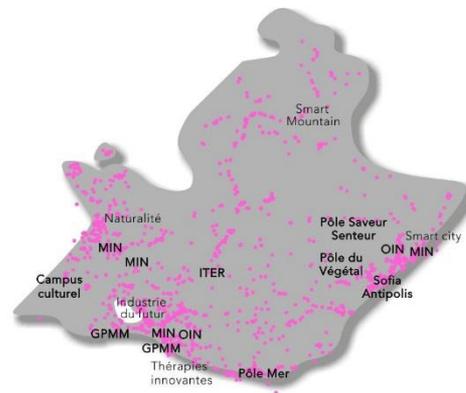
Soutenir le rayonnement culturel, universitaire, recherche, innovations



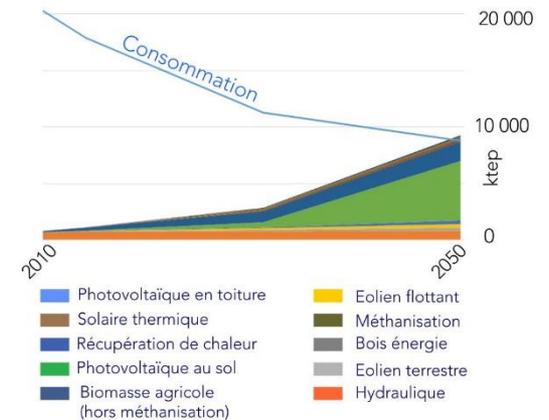
Concilier attractivité et aménagements durables



Zones d'activités et pôles économiques stratégiques



Scénario Energie Positive 2050



Regards croisés sur les lignes directrices



Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Catherine ROUBEUF, Vice-présidente de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et ports

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités
et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature
territoriale et conforter
les centralités

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre
de mobilité et l'armature
territoriale

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du
foncier régional et restaurer les
continuités écologiques

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités
et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter
les centralités

Orientation 1 – Une stratégie pour chaque
système territorial

Objectif 1 - Qualifier les fonctions de centralité pour
chaque niveau et assurer une offre de service de
transports adaptée à chacun des systèmes

Objectif 2 - Définir la place des campagnes urbaines
et rurales en réduisant la demande automobile, en
accélérant les pratiques de mobilité alternatives en
complément du report modal sur les TC et en
s'appuyant sur les PNR

Objectif 3 - Identifier la nature des relations,
coopérations et réciprocités au sein et entre
systèmes territoriaux (métropoles, espaces alpins et
littoraux)

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités
et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter
les centralités



Orientation 2 – Des polarités affirmées au sein
de chaque système

Objectif 1 - Conforter le développement et le rayonnement des métropoles de l'espace provençal et azuréen

Objectif 2 - Consolider les dynamiques des grands centres urbains de l'espace rhodanien

Objectif 3 - Soutenir les fonctions d'équilibre des polarités de l'espace alpin

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités
et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter
les centralités



Orientation 3 – Des centres urbains réinvestis
pour juguler l'étalement urbain, favoriser la
proximité et le lien social

Objectif 1 - Habiter, se déplacer, réinvestir les
centres villes et centres bourgs

Objectif 2 - Retrouver la vitalité commerciale et
l'activité dans les centres villes et centres bourgs

Objectif 3 - Réintroduire la nature en ville et,
redonner de l'amabilité aux espaces publics

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités
et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature
territoriale et conforter les
centralités

Axe 2 - Mettre en cohérence
l'offre de mobilité et
l'armature territoriale

Axe 3 - Reconquérir la
maîtrise du foncier régional et
restaurer les continuités
écologiques

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 – Une inter modalité facilitée

Objectif 1 - Faciliter tous types de reports modaux de la voiture solo vers d'autres modes plus collectifs et durables

Objectif 2 - Structurer et hiérarchiser les PEM et leur niveau de service

Objectif 3 - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités
et leur mise en réseau

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 2 – Des offres de transport
collectif adaptées et confortées

Objectif 1 - Optimiser et coordonner les offres de transport collectif pour accroître le niveau de service et répondre aux nouvelles exigences des polarités urbaines

Objectif 2 - Favoriser les conditions de mise en œuvre de TCSP (CHNS, BHNS, tramway) sur les axes de liaison majeurs

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 3 – Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de desserte et de mobilité

Objectif 1 - Identifier les niveaux de service et de fonctionnalités du réseau des itinéraires d'intérêt régional prenant en considération les enjeux de désenclavement

Objectif 2 - Déployer un réseau d'infrastructures (ex voies réservées, pistes cyclables) et d'équipements d'accès et de stationnement (parking de rabattement, aires de covoiturage) en cohérence avec l'armature urbaine

Objectif 3 - Accompagner le développement d'offres alternatives (transport à la demande, covoiturage...) pour les zones peu denses

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités
et leur mise en réseau

**Axe 1 - Structurer l'armature
territoriale et conforter les
centralités**

**Axe 2 - Mettre en cohérence
l'offre de mobilité et
l'armature territoriale**

**Axe 3 - Reconquérir la
maîtrise du foncier régional
et restaurer les continuités
écologiques**

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 – Les grands équilibres préservés, et une organisation du territoire plus rationnelle

Objectif 1 - Maitriser l'étalement urbain, promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espace

Objectif 2 - Définir une enveloppe urbaine régionale

Objectif 3 - Protéger et valoriser une enveloppe agricole régionale

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités
et leur mise en réseau

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités
écologiques

Orientation 2 – Les continuités écologiques
restaurées

Objectif 1 - Prévoir la restauration écologique
(de 16% de la TVB régionale) et la
reconquête des milieux naturels dégradés

Objectif 2 - Prendre en compte les continuités
écologiques dans les projets de travaux
d'aménagement et les documents d'urbanisme

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Améliorer le quotidien en pensant à l'avenir ou conjuguer les temps

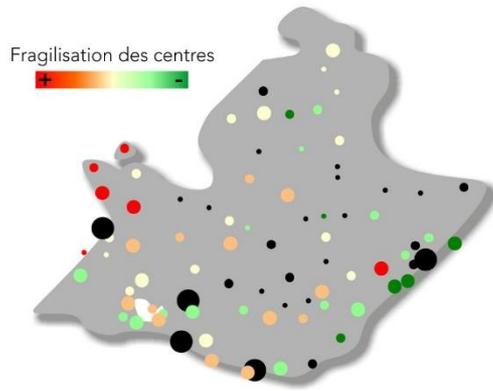
Les valeurs pour l'action

Des écosystèmes urbains reliés entre eux plutôt qu'un étalement

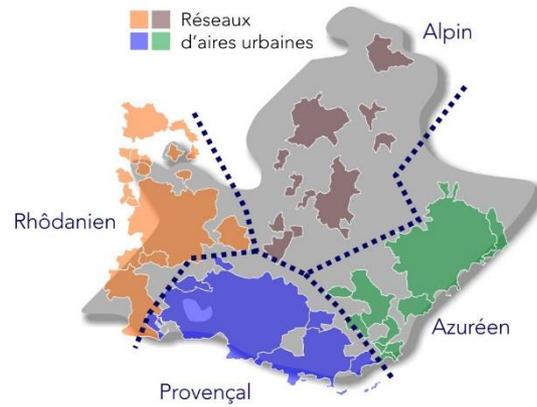
Penser la proximité et gérer les interfaces

LD2 : MAITRISER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET RENFORCER LES CENTRALITES ET LEUR MISE EN RESEAU

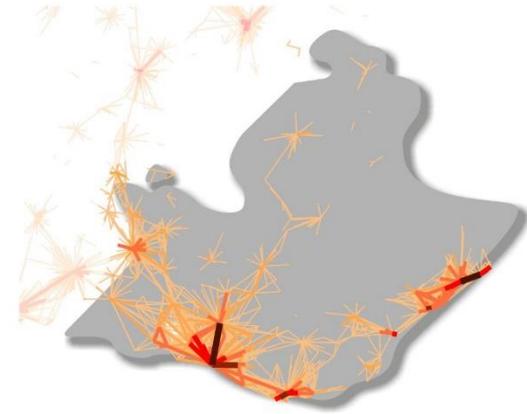
Vers une nouvelle armature urbaine ?



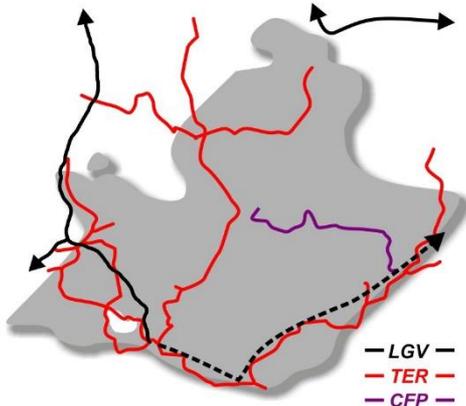
Systèmes territoriaux



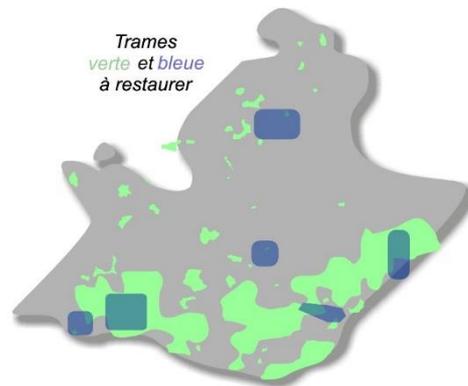
Déplacements quotidiens



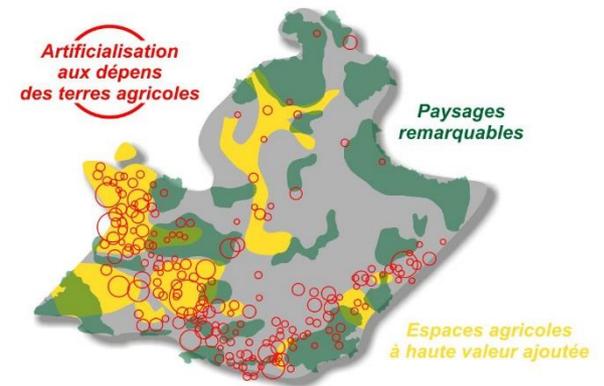
Fiabiliser offre TER
Accroître niveau de service



Protéger la biodiversité



Préserver les identités paysagères et potentialités agricoles



Regards croisés sur les lignes directrices



Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Eliane BARREILLE, Vice-présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Axe 3 - Développer échanges et réciprocitys entre territoires

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires



Orientation 1 – Vers des stratégies intégrées des territoires

Objectif 1 - Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leur retombées pour l'ensemble des territoires de la région

Objectif 2 - Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale

Objectif 3 - Promouvoir la mise en tourisme des territoires en connexion avec les portes d'entrée et les PEM, et conforter les smart mountain

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 2 – Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

Objectif 1 - Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier des territoires alpins

Objectif 2 - Conforter la cohésion sociale notamment par la politique de la ville, l'accès des jeunes à l'emploi, et la prise en compte des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Objectif 3 - Accompagner les évolutions sociétales liées au numérique par une offre de formation adaptée

Objectif 4 - Déployer les potentialités de formation en optimisant l'ouverture et les conditions d'accès aux établissements scolaires

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 – Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 – Une stratégie d'accès au logement et de réduction des inégalités

Objectif 1 - Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait

Objectif 2 - Rénover le parc de logement existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés

Objectif 3 - Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 2 – Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie

Objectif 1 - Faciliter l'accès aux services, selon les niveaux de polarités et l'accompagner par une offre de transports adaptée

Objectif 2 - Promouvoir les mobilités douces articulées aux autres réseaux de transport collectif

Objectif 3 - Soutenir une économie de proximité

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Axe 3 - Développer échanges et réciprocitys entre territoires

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 – Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

Objectif 1 - Favoriser la diffusion culturelle dans les territoires non métropolitains à partir d'une offre coproduite avec les métropoles et grandes agglomérations

Objectif 2 - Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement

Objectif 3 - Promouvoir des projets fédérateurs, issus de la contribution des territoires à l'inter territorialité

Objectif 4 - S'accorder sur une stratégie de transports-mobilité avec les AOMD et définir les modalités de l'action

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 2 – Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

Objectif 1 - Développer la connaissance et la mise en capacité des territoires

Objectif 2 - Outiller de nouvelles formes de coopérations et de solidarités construites sur des interdépendances

Objectif 3 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs

Objectif 4 - Promouvoir les gouvernances partenariales, et les espaces d'échanges

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires
et accueillants

Des territoires contributeurs
du fait régional

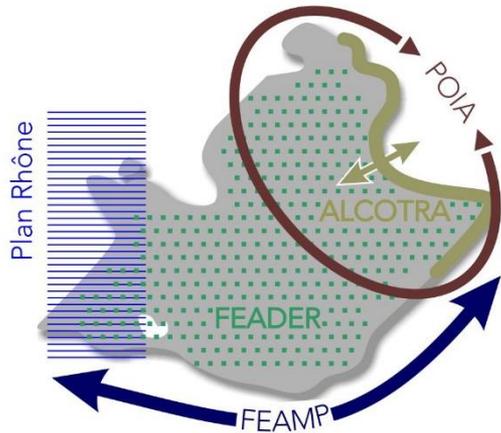
Les valeurs
pour l'action

Réduire les inégalités, vers une
cohésion retrouvée

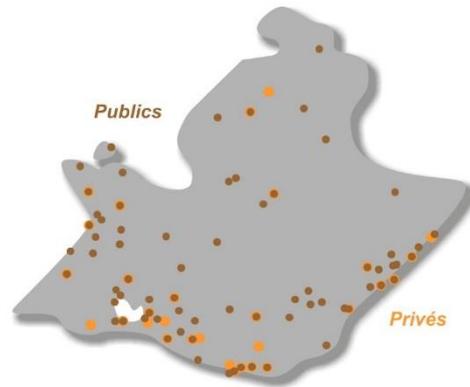
Des interdépendances,
sources de coopération

LD3 : CONJUGUER ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ DES TERRITOIRES POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS

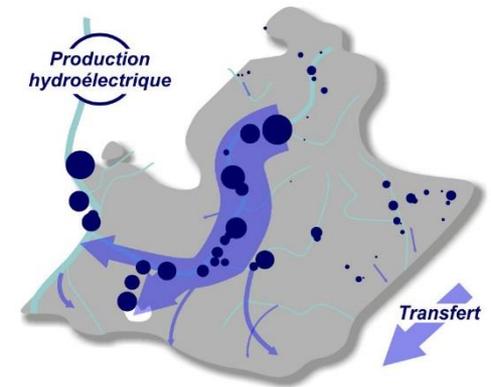
Programmes Européens et coopération



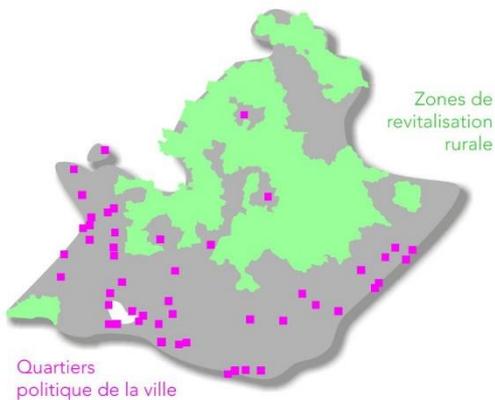
Implantation des lycées



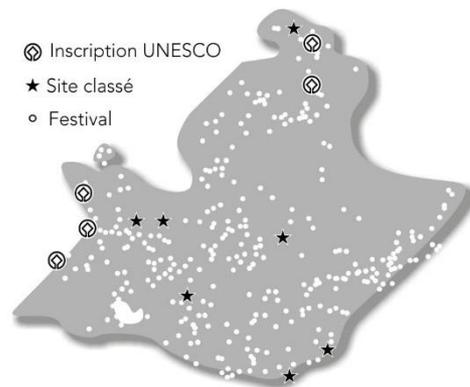
Flux et interdépendance : ressource en eau



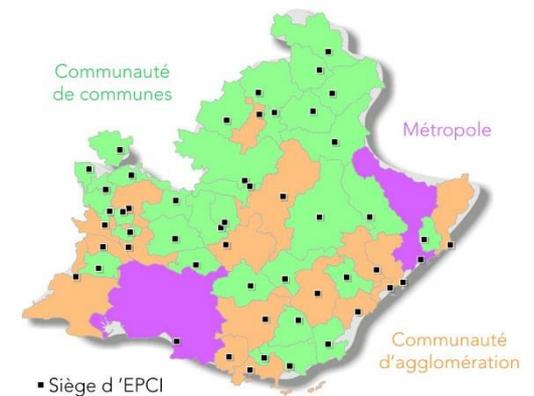
Quartiers Politique de la ville et ZRR



Attractivité touristique et culturelle



EPCI



Le Point de vue du CESER

Marc POUZET, Vice-président du CESER

Clôture

Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire